

LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS

8, rue Joseph Moutin
38180 Seyssins

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

**LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS
(LEJS)**

8 Rue Joseph Moutin

38180 SEYSSINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association LEJS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 22 mars 2023.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

La valorisation des moyens mis à disposition de votre association par la Ville de Seyssins, figurant au pied du compte de résultat et décrits en annexe, n'a pas pu être rapprochée des sommes déclarés par la Ville de Seyssins. Cette valorisation n'a pas fait l'objet de procédures d'audit.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles et méthodes comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

Subventions octroyées :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, qu'elle n'était pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2022 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 31 mars 2023

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	7 129	4 801	2 328	2 488
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	14 884	14 708	176	970
	Autres immobilisations corporelles	106 137	102 267	3 870	9 239
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	25		25	25
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	699		699	699
	TOTAL (I)	128 874	121 776	7 098	13 421
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 603		4 603	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	60 567	587	59 980	51 829
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 084		1 084	9 847
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50 619		50 619	50 619
	DISPONIBILITES	187 643		187 643	213 402
	Charges constatées d'avance	5 788		5 788	4 025
	TOTAL (II)	310 304	587	309 717	329 723
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	439 178	122 363	316 815	343 144
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				699	699
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 710	6 710
FONDS PROPRES	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
FONDS PROPRES	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
FONDS PROPRES	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	116 523	116 523
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	63 644	36 200
FONDS PROPRES	Excédent ou déficit de l'exercice	1 625	27 444
	Total des fonds propres (situation nette)	188 503	186 878
FONDS PROPRES	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
FONDS PROPRES	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
FONDS PROPRES	Total des fonds propres	188 503	186 878
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	18 174	54 651
Provisions	Total des provisions	18 174	54 651
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTES (1)	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
DETTES (1)	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES (1)	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 244	11 673
DETTES (1)	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	38 534	28 001
DETTES (1)	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 666	13 114
DETTES (1)	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	54 695	48 828
DETTES (1)	Total des dettes	110 138	101 615
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	TOTAL PASSIF	316 815	343 144
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 625,35	27 443,93
	(1) Dont à moins d'un an	110 138	101 615
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	11 610	12 435
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	354 850	438 674
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	200 000	400 386
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	48 425	67 574
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	12 456	9 071
	Total des produits d'exploitation	627 341	928 140
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	197 480	173 959
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 274	19 656
	Salaires et traitements	321 384	547 505
	Charges sociales	101 688	152 125
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 866	8 217
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	553	951
	Total des charges d'exploitation	632 244	902 414
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(4 903)	25 726

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 903)	25 726
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 857	941
	Total des produits financiers	1 857	941
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	476	512
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	476	512
RESULTAT FINANCIER		1 381	428
RESULTAT COURANT avant impôts		(3 521)	26 154
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 147	1 290
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	5 147	1 290
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 147	1 290
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		634 345	930 371
TOTAL DES CHARGES		632 720	902 927
EXCEDENT ou DEFICIT		1 625	27 444
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		320 680	370 319
Bénévolat			
TOTAL		320 680	370 319
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		170 680	161 172
Prestations		150 000	209 147
Personnel bénévole			
TOTAL		320 680	370 319

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **316 815 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **634 345 euros**
 - un total charges de **632 720 euros**
 - dégage un résultat de **1 625 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2022**
- finit le **31/12/2022**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LOISIRS ENFANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Péri scolaire

La commune de Seyssins a repris en régie directe l'organisation du péri scolaire depuis 09/2021. Cela a bien entendu impacté à la baisse les produits d'exploitation. Et cela a également conduit à une économie de charges salariales.

- Rémunération des dirigeants (article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Le montant total des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiqué, car cela reviendrait à fournir indirectement la rémunération individuelle du Directeur.

- Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement des comptes courants.

- Engagements en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et des charges sociales afférentes.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite évalué au 31/12/2022 s'élève à **18.2 k€**.

Les hypothèses de calcul de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- évolution des salaires : 3 %
- turn over moyen
- taux d'actualisation : 3.72 %

Indemnité de départ à la retraite (en €)

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
58 à 62 ans	1 à 5 ans	0
53 à 57 ans	6 à 10 ans	7 053
43 à 52 ans	11 à 20 ans	9 801
33 à 42 ans	21 à 30 ans	1 135
moins de 33 ans	plus de 30 ans	185
Total		18 174

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	6 924		705		500	7 129
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 924		705		500	7 129
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 875		250		241	14 884
	Instal., agencement, aménagement divers	5 472					5 472
	Matériel de transport	71 347					71 347
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	33 484				4 166	29 317
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 178		250		4 407	121 021
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	25					25
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	699					699
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	724					724
TOTAL		132 826		955		4 907	128 874

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	4 436	865	500	4 801
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 436	865	500	4 801
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	13 905	1 044	241	14 708
	Autres instal., agencement, aménagement divers	5 249	223		5 472
	Matériel de transport	66 827	2 859		69 687
	Matériel de bureau, mobilier	28 988	2 287	4 166	27 108
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 969	6 413	4 407	116 975
TOTAL		119 405	7 278	4 907	121 776

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	54 651		36 477	18 174
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 651		36 477	18 174
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	155	587	155	587
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	155	587	155	587
TOTAL GENERAL		54 806	587	36 632	18 761
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			587	36 632	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	699	699	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	60 567	60 567	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	246	246	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	667	667	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	172	172	
	Charges constatées d'avance	5 788	5 788	
	TOTAL DES CREANCES	68 138	68 138	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 244	10 244		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	20 910	20 910		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 231	17 231		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	393	393		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	6 666	6 666		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	54 695	54 695		
	TOTAL DES DETTES	110 138	110 138		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	6 710				6 710
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	116 523				116 523
Autres réserves					
Report à nouveau	36 200		27 444		63 644
Excédent ou déficit de l'exercice	27 444	(27 444)	1 625		1 625
Situation nette	186 878		29 069		188 503
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	186 878		29 069		188 503

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			5 788	5 788
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				5 788

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		54 695	54 695
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			54 695

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature		
Prestations en nature Commune de Seyssins	459 747	370 319
Bénévolat	459 747	370 319
Total	459 747	370 319
Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Commune de Seyssins	170 680	161 172
Prestations Commune de Seyssins	170 680	161 172
- ces montants ont été fournis par les services municipaux de Seyssins -	289 067	209 147
Personnel bénévole	289 067	209 147
Total	459 747	370 319

**LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS
(LEJS)**

8 Rue Joseph Moutin

38180 SEYSSINS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre Association et La Ville de SEYSSINS :

- Montant des subventions octroyées au titre de 2022 : 200 000 € dont 200 000 € versés au 31/12/2022,
- Montant estimé par la ville de Seyssins de la mise à disposition gratuite de biens et des prestations en nature octroyés au titre de 2022 : 464 206 € (mise à disposition de personnel : 289 067 €, mise à disposition des locaux : 96 596 €, et prise en charge des fluides : 74 084 €).

Convention entre votre Association et l'Union d'Associations Seyssinoises (UAS) :

- Mise à disposition de personnel et de moyens par LEJS à l'UAS : montant pris en produits au titre de 2022 est de 7 182 €.

Fait à Grenoble, le 31 mars 2023

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI

